

Fin des contrats de certains personnels contractuels dans plusieurs établissements pénitentiaires du Grand Ouest : *Un risque majeur pour le fonctionnement des services.*

L'UFAP UNSa JUSTICE Grand Ouest alerte sur les conséquences de la fin des contrats de certains personnels contractuels dans plusieurs établissements pénitentiaires du GO.

Cette décision, qui intervient dans un contexte déjà marqué par des effectifs insuffisants et une pression opérationnelle constante, place les établissements concernés dans une situation de fragilité particulièrement inquiétante.

La non-reconduction des contrats de ces agents contractuels, qui assuraient au quotidien des missions essentielles (services techniques, personnels administratifs, moniteurs de sport, formation et autres fonctions indispensables), entraînera inévitablement une dégradation des conditions de travail des personnels restants et mettra en péril le bon fonctionnement des services.

Sans ces renforts, les personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus, se retrouveront encore davantage en sous-effectif, avec des conséquences directes sur :

- **la sécurité des établissements et des personnels,**
- **la continuité des prises en charge,**
- **l'organisation des services et leur capacité à faire face aux imprévus,**
- **la qualité du service public pénitentiaire...**

L'UFAP UNSa JUSTICE Grand Ouest dénonce cette situation qui n'est ni acceptable ni tenable.

Elle exige que l'administration pénitentiaire prenne immédiatement les mesures nécessaires afin de garantir le maintien des effectifs et d'éviter toute rupture dans le fonctionnement des établissements concernés. Et que dire demain, concernant la précarité qu'engendrera cette fin de contrat pour ces personnels qui ont su servir pendant des mois voire des années, parfois aussi à bout de bras sans moyens supplémentaires cette administration de plus en plus fragile.

Nous rappelons que la sécurité et le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires reposent sur des effectifs suffisants et sur des conditions de travail dignes. Toute décision qui fragilise ces fondamentaux engage directement la responsabilité de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice Grand Ouest restera pleinement mobilisée et n'hésitera pas à utiliser tous les moyens d'action à sa disposition pour défendre les personnels et préserver le fonctionnement des services.

Caen le, 06 Aout 2026

Les secrétaires Généraux